

CONTEXTE NATIONAL

Le registre des handicaps de l'enfant et l'observatoire périnatal du département de l'Isère (RHEOP) recense chaque année pour la génération des enfants âgés de 8 ans, la prévalence des déficiences sévères. Parmi les enfants nés en 1993, 0,99 % d'entre eux sont porteurs d'au moins une déficience neurosensorielle sévère à l'âge de huit ans. Les déficiences prises en compte sont les trisomies 21, les retards mentaux, les déficiences motrices nécessitant un appareillage et une rééducation continue et les infirmités motrices cérébrales, les cécités et les amblyopies bilatérales, les déficiences sévères et profondes de l'audition, les autismes et les psychoses infantiles.

Créées par la loi d'orientation du 30 juin 1975, les commissions départementales d'éducation spéciale (CDES) ont pour rôle de reconnaître le handicap, de définir le taux d'incapacité, d'attribuer l'allocation d'éducation spéciale (AES) et d'orienter vers les structures médico-éducatives les enfants et jeunes handicapés de moins de 20 ans. L'AES est une prestation versée sans condition de ressources aux personnes qui ont la charge d'un enfant de moins de 20 ans handicapé avec un taux d'incapacité supérieur à 80 % ou compris entre 50 % et 80 % lorsqu'il est admis dans un établissement d'éducation spéciale. Au 31 décembre 2002, près de 135 000 familles bénéficiaient de l'AES. De fortes disparités s'observent entre les départements en termes de nombre de bénéficiaires et de montant moyen versé. Ainsi, les départements du Nord – Pas-de-Calais et de la Corse se distinguent par un nombre important de bénéficiaires. La progression du nombre de bénéficiaires constatée depuis quelques années serait attribuée à un repérage plus précoce des handicaps (l'âge moyen d'entrée dans le dispositif se réduit).

Au 31 décembre 2001, 2 892 établissements et services médico-sociaux pour enfants et adolescents handicapés rassemblent un peu plus de 131 000 places. Plus de la moitié de la capacité (54 %) est offerte par des établissements pour enfants et adolescents déficients intellectuels. Les instituts de rééducation représentent 12 % des capacités et les établissements pour enfants et adolescents déficients moteurs 6 %. Enfin, 7 % des places sont situées dans des instituts d'éducation sensorielle. Parmi les jeunes accueillis, près de 3 % sont âgés de plus de 20 ans, ils sont maintenus dans les établissements malgré la limite d'âge en attente d'une place en structure de travail protégé ou d'hébergement pour adultes handicapés et ceci au titre de l'amendement Creton.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ont pour vocation d'intervenir sur le lieu de vie ordinaire des jeunes. Ils interviennent en milieu scolaire mais également auprès d'enfants vivant à leur domicile. En fort développement depuis 1987, ils représentent aujourd'hui 18 % des capacités d'accueil. Malgré la progression du taux d'équipement global entre 1997 et 2001 (désormais de 8,4 places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans), les disparités géographiques restent importantes.⁽¹⁾

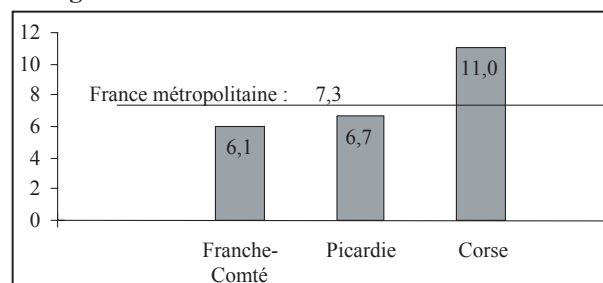
SITUATION EN PICARDIE : FAITS MARQUANTS

- Au 31 décembre 2002, 3 386 enfants bénéficiaient de l'allocation d'éducation spéciale en Picardie.
- Le nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation spéciale progresse.
- En six ans, le nombre d'enfants handicapés intégrés dans les écoles a plus que doublé.
- Un équipement pour enfants et adolescents handicapés proche de la moyenne nationale.
- Au 31 décembre 2001, un peu plus de 4 000 enfants ou adolescents handicapés sont pris en charge dans un établissement spécialisé.

● Un taux de bénéficiaires de l'AES faiblement inférieur à la moyenne nationale

Au 31 décembre 2003, 3 386 enfants étaient bénéficiaires, par les caisses d'allocations familiales uniquement (hors versements MSA), de l'allocation d'éducation spéciale en Picardie. Rapporté au nombre de jeunes âgés de moins de 20 ans, cet effectif correspond à un taux de 6,7 bénéficiaires pour 1 000, soit un taux un peu plus faible que la moyenne nationale (7,3). La Picardie présente le 9^e taux le plus faible de Métropole.

Nombre de bénéficiaires de l'AES* pour 1 000 jeunes âgés de moins de 20 ans au 31 décembre 2003



Source : CNAF

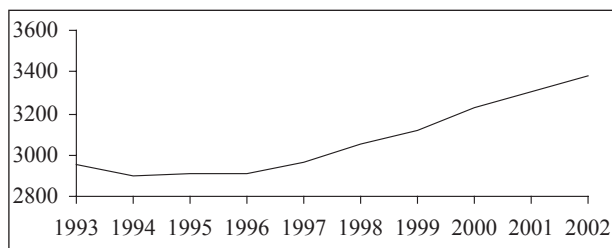
* Dans ce graphique, ne figurent pas les allocations versées par la MSA. En Picardie, 5 % des allocations d'éducation spéciale étaient versées par la MSA au 31/12/2002.

L'allocation d'éducation spéciale (AES) est une prestation familiale versée aux personnes qui ont la charge d'un enfant de moins de 20 ans atteint d'une incapacité permanente égale ou supérieure à 80 % ou comprise entre 50 et 80 % s'il est placé dans un établissement d'éducation spéciale ou bénéficie de soins spécialisés à domicile. Son financement est effectué par les caisses de sécurité sociale, CAF ou MSA.

⁽¹⁾ Les établissements et services pour enfants et adolescents handicapés en 2001, *Études et résultats* n°288, DREES, février 2004.

LES ENFANTS HANDICAPÉS

Évolution du nombre d'enfants bénéficiaires de l'AES en Picardie de 1993 à 2002



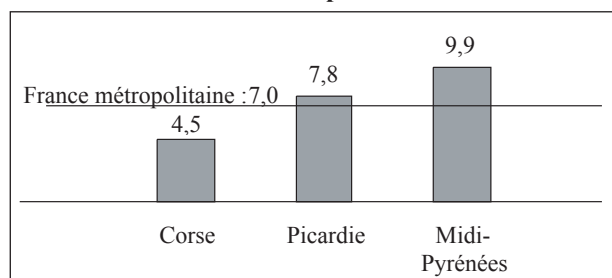
Sources : CAF, MSA

● Progression du nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation spéciale (AES)

Entre 1993 et 2002, le nombre de bénéficiaires de l'AES a progressé de 15 %, soit un taux de croissance annuel moyen de +1,5 % en Picardie sur cette période. La croissance est un peu plus faible qu'en France, qui présente un taux de croissance annuel moyen de +1,9 % sur la période 1993-2001. Deux périodes se distinguent cependant. La progression débute en effet réellement en 1997. De 1993 à 1997, l'effectif est stagnant.

La croissance du nombre de bénéficiaires peut être rapprochée du fort développement de l'éducation précoce, qui encourage les parents à solliciter plus tôt une prise en charge, le bénéfice de l'AES intervenant plus rapidement que pour les générations précédentes.

Taux d'équipement global en établissements spécialisés pour enfants et adolescents handicapés au 01/01/2003



Sources : DRASS - DDASS - FINESS - ES - INSEE

● Un taux d'équipement global équivalent à la moyenne nationale

Au 1^{er} janvier 2003, la Picardie présente un taux d'équipement en structure d'accueil pour enfants et jeunes handicapés de 7,8 lits ou places pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans.

Les établissements pour déficients mentaux et polyhandicapés représentent 81 % de la capacité d'accueil des établissements pour enfants et adolescents handicapés. Pour ce type d'établissement, la Picardie présente un taux d'équipement de 6,3 places contre 4,9 en France.

La Picardie paraît mieux lotie que l'ensemble du territoire en établissements pour déficients mentaux et polyhandicapés.

Entre 1998 et 2003, le nombre de places ou lits est resté relativement stable. Par type d'établissement, deux d'entre eux se distinguent par une augmentation forte de leur capacité d'accueil (+ de 30 % d'augmentation) : les établissements pour déficients sensoriels et les instituts de rééducation. Les établissements pour handicapés moteurs et pour déficients mentaux et polyhandicapés ont vu leur nombre de places diminuer entre les deux dates.

Nombre de lits ou places et taux d'équipement selon le type d'établissement en 1998 et 2003

	1998		2003			
	Places	Taux équipement	Étab.	Places	Taux équipement	
					Picardie	France
Déficients mentaux et polyhandicapés	3 415	6,5	46	3 201	6,3	4,9
Instituts de rééducation	357	0,7	8	484	1,0	1,0
Handicapés moteurs	80	0,2	1	68	0,1	0,5
Déficients sensoriels	132	0,3	3	217	0,4	0,6
Ensemble	3 984	7,6	58	3 970	7,8	7,0

Source : DRASS - Enquête ES - FINESS, INSEE

LES ENFANTS HANDICAPÉS

● Près de 4 000 enfants ou adolescents handicapés en établissements spécialisés

Au 31 décembre 2001, 4 011 enfants ou adolescents handicapés étaient pris en charge dans 68 établissements spécialisés en Picardie. Par rapport à 1996, l'effectif de présents a progressé de 2,1 % et le nombre d'établissements est passé de 70 à 68. L'enquête ES rapporte un taux d'occupation en Picardie de 96 % (contre 99 % en France). Le nombre d'établissements pour déficients intellectuels et polyhandicapés est inchangé entre 1996 et 2001, mais l'effectif de présents a progressé de 2,6 %. Le taux d'occupation est de 97 % en Picardie contre 100 % en France. En 2001, on compte deux instituts de rééducation en plus par rapport à 1996. Par contre, les instituts pour déficients auditifs sont au nombre de 3 en 2001 contre 7 en 1996.

Nombre d'enfants et adolescents présents dans les établissements spécialisés en Picardie en 2001

	Étab	Places	Effectifs	Évol 1996-2001	Taux d'occupation
Déficients intellectuels et polyhandicapés	52	3 365	3 278	0,7%	97,4%
Instituts de rééducation	8	487	482	44,3%	99,0%
Handicapés moteurs	1	88	88	2,3%	100,0%
Déficients visuels	0	-	-	-	0,0%
Déficients auditifs	3	270	207	-17,9%	76,7%
Sourds et/ou aveugles	0	-	-	-	0,0%
Ensemble	64	4 210	4 055	3,2%	96,3%

Source : DREES : Enquête ES 2001

Situation des enfants et adolescents handicapés accueillis dans les établissements de la région Picardie au 31 décembre 2001, *Études et Statistiques*, n° 2 DRASS de Picardie, décembre 2004

● 7 CAMSP dans la région

En 2003, la région dispose de 7 CAMSP, de 12 SESSD (services d'éducation spécialisée et de soins à domicile), de 5 SESSAD (services d'éducation spéciale et de soins à domicile) et d'un service de soutien spécifique à l'intégration scolaire.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) ont principalement trois missions : le conseil et l'accompagnement de la famille, l'aide au développement notamment psychomoteur et le soutien à l'intégration scolaire et sociale ainsi qu'à l'acquisition de l'autonomie.

Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ont pour mission la prévention, le dépistage, le traitement et la rééducation en cure ambulatoire des enfants handicapés de moins de six ans qui présentent des déficiences sensorielles, motrices ou mentales.

Les services Éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSD) ont pour finalité le maintien en milieu ordinaire des enfants et adolescents porteurs d'un handicap.

Nombre d'établissements en 2003 en Picardie

	Nombre de structures
CAMSP	7
SESSAD	5
SESSD	12
Service de soutien spécifique à l'intégration scolaire	1

Source : DRASS - FINESS

● Progression de l'effectif des enfants handicapés intégrés dans les écoles

À la rentrée 1999-2000, 855 enfants handicapés étaient intégrés dans un établissement scolaire en Picardie. 70 % d'entre eux l'étaient à temps plein. Le handicap le plus représenté est, largement, le handicap mental : près de 3 enfants sur 4. Le handicap moteur, à la 2^e place, ne concerne que 11 % des enfants.

En six ans, le nombre d'enfants handicapés intégrés dans les écoles a plus que doublé. Il est ainsi passé de 383 à la rentrée 1993 à 855 à la rentrée 1999.

Intégration individuelle des enfants handicapés dans les écoles maternelles et primaires selon le type de handicap en Picardie en 1999-2000

	Ensemble	%
Handicap mental	628	73,5%
Handicap moteur	93	10,9%
Déficient somatique	31	3,6%
Handicap auditif	76	8,9%
Handicap visuel	27	3,2%
Ensemble	855	100%

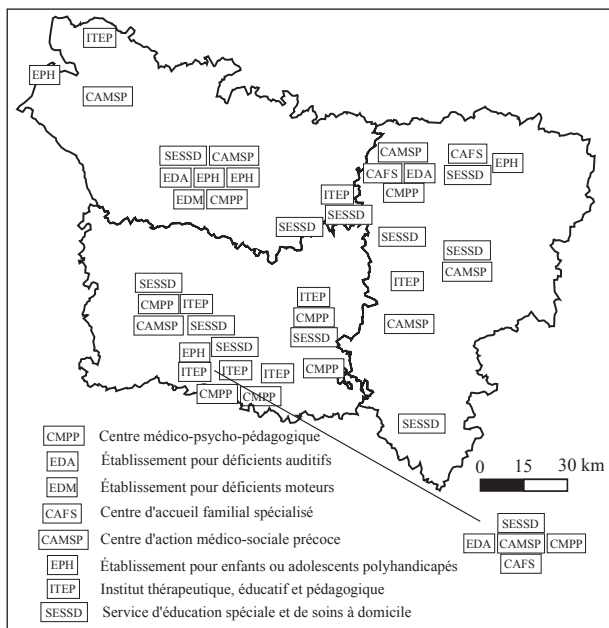
Source : ministère de l'éducation nationale

Les enfants handicapés scolarisés à temps plein, mais qui ont été admis directement dans l'école sans examen du dossier par la CCPE (commission consultative de l'enseignement préélémentaire et élémentaire) ou par la CDES (commission départementale de l'éducation spéciale) ne sont pas comptabilisés. Pourtant la déficience présentée par l'enfant peut être aussi importante que lorsque l'enfant est admis après passage en commission.

L'accueil des enfants handicapés, dépend en effet beaucoup du volontariat des enseignants et de la perturbation que cet accueil peut avoir sur l'organisation de la classe. La définition du type de handicap présenté par l'enfant n'utilise pas les classifications internationales. C'est le directeur de l'école qui définit le type de handicap selon les symptômes montrés par l'enfant ou en fonction des informations transmises par les parents ou le médecin de l'Éducation nationale.

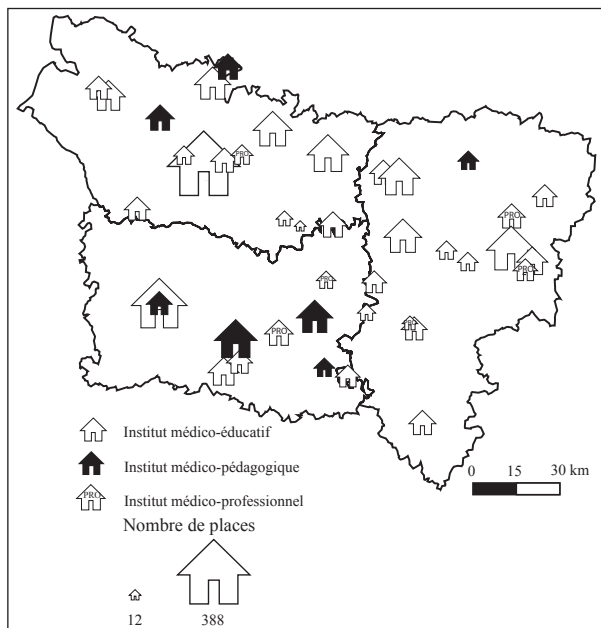
LES ENFANTS HANDICAPÉS

Établissements pour enfants handicapés en 2003



Source : DRASS (FINESS)

Établissements médico-éducatifs en 2003



Source : DRASS (FINESS)

Le centre régional pour l'enfance, l'adolescence et les Adultes inadaptés de Picardie (CREAI) s'est vu confier un travail visant à apporter un éclairage sur la situation actuelle en matière de prise en charge de l'autisme. L'« **Étude régionale sur l'autisme 2003-2004** » a ainsi permis de repérer les personnes autistes ou présentant des signes autistiques dans les secteurs médico-social et sanitaire ainsi que dans l'Éducation nationale et également d'analyser l'offre d'équipement existante en Picardie dans les secteurs enfant et adulte.

● Trois prises en charge masculines pour une prise en charge féminine

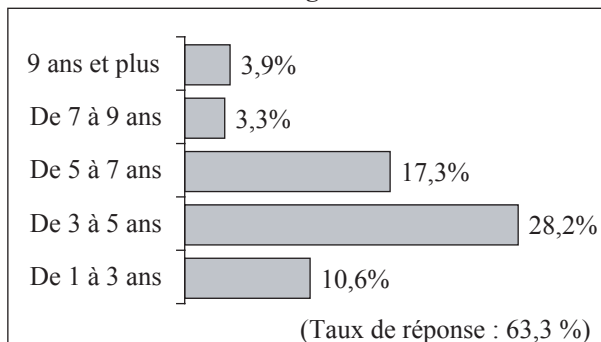
En Picardie, 40 places dans le secteur enfant sont financées pour l'accueil d'enfants autistes. L'enquête a permis de repérer 330 prises en charge d'enfants autistes ou présentant des signes autistiques répartis dans 34 structures. Le secteur médico-social (IME, EME, IMP, SESSAD, établissements pour enfants polyhandicapés et CMPP) rassemble 56 % des prises en charge et le secteur sanitaire 32 % (Hôpitaux, CATTP, CMP et services de psychiatrie infantile). Enfin, 11 % des enfants étaient pris en charge par l'Éducation nationale. Les garçons sont davantage concernés (76 % des prises en charges). Plus de la moitié des enfants est âgée de 7 à 14 ans au moment de l'enquête, les enfants âgés de 1 à 3 ans ne représentent qu'une part très faible des prises en charge (0,9 %). Ces résultats confirment la problématique de la prise en charge précoce et témoignent de la nécessité de favoriser la précocité d'une prise en charge spécialisée de l'autisme. Le diagnostic d'autisme est posé à un âge moyen de 5 ans, le dépistage précoce (avant l'âge de 3 ans) ne concernant que 10,6 % des enfants.

Répartition des prises en charge par type de structures

Type de structures	Nb	%
IME, IMP, EME	124	37,6
Hôpital de jour	79	23,9
Éducation nationale	37	11,2
CAMSP	22	6,7
SESSAD	16	4,8
CATTP	12	3,6
CMP	12	3,6
Étab. pour enfants polyhandicapés	11	3,3
IME, SESSD	9	2,7
CMPP	4	1,2
Service de psychiatrie infantile	4	1,2
Total	330	100

Source : CREAI de Picardie, Étude régionale sur l'autisme 2003-2004

Répartition des enfants selon l'âge au diagnostic



Source : CREAI de Picardie, Étude régionale sur l'autisme 2003-2004